**PROJET PEDAGOGIQUE**

**Accueil de loisirs périscolaire du mercredi 2020-2021**

L’accueil de loisirs périscolaire a été labellisé Plan mercredi par le service de l’état.

Il répond aux objectifs définis dans le projet d’animation de territoire porté par la MJC pour les années 2018-2021, à savoir :

1/ PROJET D’ANIMATION DE TERRITOIRE 2018-2021

L’équipe de bénévoles et de salariés tire du plan précédent les enseignements suivants :

* Adopter une formulation des objectifs plus sobre
* Poursuivre les actions déjà engagées
* Intensifier l’action sur le territoire et impliquer d’autres communes

**OBJECTIFS**

**Dynamiser le territoire.**

Développer les espaces de rencontres.

Animer l’espace public.

Fédérer les acteurs autour d’un projet d’animation territorial partagé.

Saisir les opportunités.

**Favoriser le vivre ensemble.**

Tenir compte des besoins des habitants.

Impliquer les habitants dans les projets.

Favoriser les projets intergénérationnels.

**DEMARCHES PEDAGOGIQUES**

Favoriser les démarches participatives.

Ouvrir nos actions à tous.

Inscrire chaque action dans une démarche de développement durable.

Rendre les actions lisibles par tous.

Penser chaque action comme faisant partie d’un tout.

Développer la formation continue des salariés et des bénévoles.

**RESULTATS ATTENDUS**

Hausse du nombre de participants.

+ de rencontres entre les habitants.

Augmentation de la mixité générationnelle.

Augmentation de notre capacité d’auto financement.

Extension de notre territoire d’actions.

Diminution du repli identitaire.

**PROJET PEDAGOGIQUE**

**Contexte**

A la demande de la communauté de communes Vienne et Gartempe, la MJC a démarré une nouvelle action en septembre 2019 : un accueil de loisirs périscolaire les mercredis à Antigny.

Il est cofinancé par la MJC Vam, la communauté de communes, la CAF, la MSA et l’état (DDCS) de la vienne. La commune d’Antigny met à disposition gratuitement les locaux, St-Germain et St-Savin offrent la confection et la livraison des repas.

La MJC est une association loi 1901 agréée éducation populaire et jeunesse par l’état. Son accueil déclaré répond à ces exigences : taux d’encadrement, sécurité des locaux et qualification des équipes.

**Equipe d’animation**

Une directrice de l’accueil, BAFD

Deux animateur-ice-s, dont un-eréférent-e des 3-6 ans, formation BAFA ou diplôme équivalent

Une coordinatrice, diplômée DEFA

Des bénévoles de la MJC.

En fonction des besoins d’autres animateur-ice-s (assistant-e inclusion, stagiaires en formation), divers intervenants et des bénévoles peuvent venir compléter l’équipe.

A chaque trimestre, l’équipe réévalue le projet pédagogique.

Les animateur-ice-s sont recruté-e-s en fonction de leur intérêt à travailler dans un environnement où l’enfant est acteur de son temps libre.

**Lieu d’accueil**

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l’ancienne école d’Antigny.

Ils bénéficient d’un service de transport gratuit mis en place sur l’ensemble des communes du territoire nord-est de la CCVG. Ce service est confié à des prestataires extérieurs (société de taxi, de transport collectif) accompagné d’un(e) animateur(trice) de la MJC. Les enfants sont pris en charge à l’école puis déposés sur le lieu d’accueil à Antigny.

Les locaux à Antigny sont divisés en quatre espaces :

* Un premier dédié aux enfants de 3 à 6 ans. L’espace est divisé en plusieurs pôles : coin activités manuelles (peinture, coloriage, pâte à modeler, découpages, collages…) ; coin jeux d’imitation (dinette, poupées, déguisements, voitures, train…), coin jeux de construction/coin calme (légo, kapla, lecture…), coin jeux de société et de manipulation. Les enfants de 3 à 6 ans peuvent évoluer librement dans cet espace. Des activités sont également proposées par l’animatrice en lien avec les envies des enfants et leurs centres d’intérêt.
* Un dortoir pouvant accueillir 6 enfants
* Un deuxième destiné aux enfants de 6 à 11 ans. L’espace a été pensé et aménagé par les enfants, et reste évolutif en fonction des envies, des besoins et des idées des enfants. L’espace est divisé en plusieurs pôles : pôle activités salissantes (peinture, argile, collage…) ; un pôle bricolage ; un pôle jeux de construction, un pôle jeux de société/activités manuelles non salissantes (coloriages, perles…) ; un coin détente/lecture. Le planning d’activité est construit avec les enfants et enrichit par l’animatrice.

•Une salle de restauration (repas livrés par le pôle éducatif de Saint-Germain/Saint-Savin).

A l’extérieur, une grande cour, préau, espace de verdure, bac à sable permettent aux enfants de pouvoir s’épanouir dehors avec accès à des jeux d’extérieur et accessoires variés (vélos, filet de volley, table de ping pong, ballons, matériel de motricité…).

Un projet de jardin pédagogique et une cabane devraient être réalisé cette année avec les enfants.

A 200m, nous pouvons également profiter de l’aire de loisirs au bord de la Gartempe.

Le temps d’animation du mercredi après-midi est construit selon l’envie et les demandes des enfants.

**Le repas**

Les repas sont fournis par le pôle éducatif Saint-Germain/Saint-Savin. Les enfants déjeunent en arrivant au centre vers 12h30 dans la salle de restauration à Antigny. Les enfants profitent d’une restauration saine, locale et respectueuse de leur environnement. L’éducation au gout, la sensibilisation à l’utilisation des produits locaux, d’une agriculture saine et l’apprentissage au tri sélectif et zéro déchet, font partie de nos axes pédagogiques.

**L’enfant acteur de son temps de loisirs**

Depuis 4 ans, la MJC met en place la participation active des enfants sur leur temps de vacances.

Le fonctionnement de l’accueil de loisirs périscolaire est basé sur les propositions et le choix des enfants. L’accent est donc mis sur les initiatives individuelles et collectives des enfants.

Un conseil d’enfants est proposé à tous (mais non obligatoire) pour réajuster le fonctionnement de l’accueil. L’animateur-ice veille au bon déroulement de ces temps d’échanges et encourage la participation des enfants selon leur âge et leur degré d’autonomie. Les enfants apprennent ainsi à faire des choix collectivement et à exprimer leurs opinions. Les familles peuvent également participer à ce conseil.

Durant cette nouvelles année, l’équipe d’animation travaillera sur de nouveaux outils afin de développer le libre choix et l’autonomie des enfants : Création de boites autonomes, de repères visuels dans chaque espace, de livres/classeurs de ressources (activités, sorties…). Ces outils évolueront en fonction des demandes des enfants et selon l’observation faite par les animateurs(rices) sur leurs centres d’intérêt.

L’équipe d’animation veille à la sécurité physique, morale et affectif de chaque enfant, ainsi qu’au respect des spécificités de chacun.

Les animateurs veillent à respecter le rythme de chaque enfant, selon leurs besoins et leur degré d’autonomie. Un temps de sieste et un temps calme sont mis en place après le temps de repas, d’environ 30 à 45 minutes avec des propositions d’animations calmes (mandala, histoires, musique, dessin, jeux calmes…).

Afin de permettre aux enfants d’être au cœur de leur temps de loisirs, la MJC met en place le taux d’encadrement suivant : un animateur pour 10 enfants âgés de plus de 6 ans et un animateur pour 6 enfants âgés de moins de 6 ans.

**Un cadre sécurisé et sécurisant :**

Afin de permettre aux enfants d’évoluer librement, l’équipe d’animation définit un cadre assurant un environnement sécurisé et sécurisant. Les enfants seront impliqués à la vie du centre dans tous ces aspects (installation, participation et rangement des activités, animations, jeux libres).

La communication, la responsabilisation, l'autonomie de chaque enfant se fera qu'à condition que chacun participe activement à sa bonne mise en œuvre, dans le respect des autres, du matériel, des locaux et de toutes personnes pouvant intervenir dans le cadre de l'accueil de loisirs.

L’équipe a défini un cadre commun non négociable pour les enfants : Pas de vulgarité, les enfants seront repris sur leur façon de parler (gros mots, vocabulaires) de manière ludique et pédagogique.

Aucune tolérance face à tout type de violence : violence physique, morale, verbale ou affective.

Aucune discrimination ne sera tolérée (sexisme, ethnique, croyance…)

Respect des locaux, du matériel, de soi et des autres.

Conscients que les enfants comme les adultes peuvent agir parfois à l’inverse sous l’effet de la colère et ou de la frustration, nous privilégions l’écoute des enfants, nous mettons en place des actions de « réparation » et proposons des médiations entre les enfants pour comprendre et réadapter les comportements.

Les familles pourront éventuellement être associées aux discussions entre les enfants et les animateur-ice-s dans l’optique d’un maintien et de consolidation des relations de confiance entre l’enfant et l’animateur-ice.

**Un accueil inclusif**

La MJC s’implique depuis plusieurs années pour l’inclusion des enfants avec des spécificités en milieu ordinaire. Le fonctionnement de notre accueil basé sur le libre choix des enfants sur le temps de loisirs et l’accueil d’enfant en situation de handicap s’est avéré une expérience positive. Ce fonctionnement permet aux enfants d’échanger spontanément et d’évoluer dans des conditions positives sans contraintes d’activités imposées. Pour l’accueil des enfants en situation d’handicap, nous mettons en placeun protocole d’accueilen lien avec l’animateur-iceréférent-e handicap du département (dispositif Pari86) et l’administratrice bénévole référente de la MJC. Un animateur supplémentaire pourra être engagé par la MJC en fonction des besoins identifiés pour l’accueil de l’enfant.L’animateur sera disponible pour adapter l’accueil de l’enfant selon ses besoins et ses spécificités. Des outils pourront également être créés afin de faciliter son accueil, en lien avec les observations des parents, des professionnels éducatifs de l’enfant ainsi que celles des animateurs de la MJC.

Toute inscription à l’accueil périscolaire sera étudiée dès lors qu’elle respecte le délai indiqué sur le règlement intérieur.

Les tarifs sont établis selon le quotient familial du foyer calculé par la CAF ou la MSA.

La MJC travaille en lien avec les assistant-e-s social-e-s de la Maison départementale de la Solidarité afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation familiale.

**L’accueil des moins de 6 ans**

L'accueil des enfants 3/6 ans se fait dans un espace avec du mobilier et des jeux adaptés. Un animateur sera référent du groupe. Des animations et des activités sont créés selon les envies et les idées des enfants, leurs centres d’intérêt, et en partant des observations de jeux faites par les animateurs. Leur espace est organisé dans l’esprit Montessori afin de permettre aux enfants d’essayer, d’expérimenter, de manipuler, de découvrir de manière autonome et ludique via des jeux et ateliers adaptés.

Les besoins spécifiques liés à cet âge sont identifiés et respectés pour chaque enfant (besoins de sommeil, temps de concentration pour les activités, autonomie, hygiène...).

Les animateurs veillent à respecter le rythme de chaque enfant, et ponctuer leur journée entre animations, jeux libres, repos, découvertes sensorielles, musicales, temps de paroles, temps individuel, temps collectif, accompagnement de la vie quotidienne, toujours selon les besoins de chaque enfant et son degré d'autonomie. Un temps de repos animé de 30 à 45 minutes est instauré après le repas afin de permettre aux enfants de se poser avant le temps d’animation de l’après-midi. Lorsque l’enfant s’endort, le réveil se fera naturellement afin de respecter le besoin de repos et de sommeil de chaque enfant.

**MJC La Vigne aux Moines**44, place de la mairie 86310 Antigny / 09.51.95.27.09 / 07.83.32.11.41 / enfance@mjcvam.fr